ARREST DE LA COUR DE PARLEMENT,

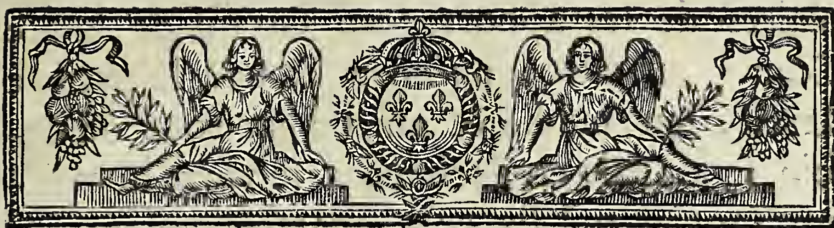
Sur une Feüille imprimée à Rome en forme de Bulle de nostre saint Pere le Pape, du dix-huitiéme Decembre dernier.

Du 24. Janvier 1681.



A PARIS,
Chez François Muguet, Imprimeur ordinaire du Roy, ruë de la Harpe, aux trois Rois.

MDCLXXXI.
Avec Privilege de sa Majesté.



EXTRAIT DES REGISTRES de Parlement.



E jour les Gens du Roy ſont entrez, & ont dit, Maiſtre Denis Talon Advocat dudit Seigneur Roy portant la parole, Qu'ils ont eu avis qu'il ſe debite en cette ville de Paris, une Feüille imprimée à Rome en forme de Bulle de noſtre ſaint Pere le Pape, dattée du dix-huitiéme Decembre dernier, au ſujet de l'Arreſt rendu en la Cour en la Chambre des Vacations le vingt-quatriéme Septembre precedent; Requerant y eſtre pourveu, eux retirez, veu ladite Feüille imprimée en forme de Bulle, la matiere miſe en deliberation.

LA COUR fait défenſes à toutes perſonnes d'imprimer, copier, debiter, lire & retenir ladite Feüille imprimée en forme de Bulle. Enjoint à tous ceux qui en ont des exem-

plaires de les apporter au Greffe de ladite Cour pour eſtre ſupprimez; & ſera le preſent Arreſt, leu, publié & affiché par tout où beſoin ſera. Fait en Parlement le vingt-quatriéme Janvier mil ſix cens quatre-vingt-un. Signé, DONGOIS.